Les agents techniques de catégorie C

Les agents techniques participent au mouvement national technique unique qui prendra effet au 1er septembre 2017. Les agents techniques ont la possibilité de solliciter dès le mouvement national une affectation pour une DDFiP / DRFiP, une direction nationale ou une direction spécialisée, une résidence d'affectation nationale et une mission/structure.

Nom	Description
SERVICES COMMUNS (ASSCO) : Attention : les horaires peuvent être atypiques avec des fonctions spécifiques.	Il s'agit généralement de travaux relatifs au courrier, manutention, standard, aide à la gestion des imprimés, archivage, pilon, petites réparations travaux secondaires adaptés aux contraintes locales.
GARDIEN CONCIERGE (GARCO) : Attention : des horaires atypiques et des astreintes	Il surveille les locaux prévention en sécurité, en sureté, ouverture et fermeture des accès aux locaux, Contrôle les circuits électriques, les alarmes et les systèmes de chauffage, travaux secondaires adaptés aux contraintes locales sortie des containers, entretien des pelouses, des escaliers, des couloirs ect
	Un logement de fonction est fourni par l'administration en contrepartie du temps de présence requis par les fonctions de surveillance. Il existe parfois plusieurs loges de gardien-concierge
	pour une même résidence administrative: l'agent doit donc préciser, à la main, en marge de son vœu pour la structure «gardien-concierge» l'adresse exacte de la loge souhaitée.
ASSISTANT GÉOMÈTRE (AG) : Attention : mobilité sur tout un département.	Il seconde les géomètres sur les travaux de géomètre mesure sur le terrain, préparation et vérification de plans à l'aide de logiciels informatiques travaux secondaires adaptés aux contraintes locales.
	Ces emplois requièrent une bonne aptitude physique, un goût pour l'informatique et une certaine disponibilité pour des déplacements qui débordent parfois sur une journée.
	Création de la BNIC : les assistants géomètres souhaitant obtenir la BNIC devront formuler le voeu : SDNC - RAN (de l'antenne souhaitée) - BNIC
AGENT D'ENTRETIEN (AE) :	Il nettoie et d'entretien des locaux Il s'agit d'assurer l'ensemble des tâches, nécessaires au maintien de l'hygiène et de la propreté dans les services et dans les locaux.
AGENT DE RESTAURATION (AR):	Il réunit l'organisation de la restauration En fonction de l'organisation retenue au sein du restaurant administratif de la DGFiP, l'agent de restauration peut se voir confier la préparation des repas, le service aux clients, le nettoyage et l'entretien courant des matériels et locaux de restauration et la tenue de la caisse.

Nota

- -L'agent doit solliciter tous les postes qu'il souhaite sans attendre d'avoir connaissance d'une vacance éventuelle
- -1 seul mouvement par an